

33

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 10 Mai 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	29 avril 2021	29 avril 2021
23	20	20+1		

Délibération n° 10052021.026 : Adoption du procès-verbal du 27/10/2020 – Modification du point 1. Adoption du PV du 27/10/2020 en séance du 30/11/2020

L'an deux mille vingt et un, **le lundi 10 mai** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les mesures en vigueur au 03/05/2021, l'accueil du public ne pourra avoir lieu compte tenu du couvre-feu. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAUX, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, DUMONT Isabelle, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Patrick MORENNE, Jean François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Christèle ROBLIN.
Membres absents représentés :
Véronique ZAMPARO.
Secrétaire de séance : Sandrine GUIBERT.

Monsieur le Maire rappelle la requête déposée par M. Malterre auprès du Tribunal Administratif contestant l'enregistrement du vote de M. Morenne dans le procès-verbal du 27/10/2020 en séance du 30/11/2020.

Suite à cette requête et afin de mettre fin à cette procédure, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de rétablir le vote de M. Morenne concernant le procès-verbal du 27/10/2020 tel qu'il l'a prononcé lors de la séance du 30 novembre 2020, à savoir :

- Ne prend pas part au vote au lieu d'abstention.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 3 abstentions et 18 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de modifier le vote de M. Morenne relatif à l'adoption du procès-verbal du 27/10/2020 prononcé en séance du 30/11/2020 tel qu'expliqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 0510 --10052021026-----DS
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 18/05 / 2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 11 mai 2021.

Le Maire,



Walter GARCIA.